

COMPTE RENDU SEANCE DU 30 octobre 2015
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NEE, adjoints, M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, M. Henri ROBERT, M. Thierry DENEPOUX

Absents : M. Laurent MAZIERE, Mme Céline REJASSE, Mme Frédérique VALLON, Mme Anne KLEINE excusés

Pouvoirs : Mme Céline REJASSE à Mme Sylviane NEE, Mme Frédérique VALLON à M. Claude BERSAC

Secrétaire de séance : Bernard MOIRAND,

Le compte rendu de la séance du 25 septembre 2015 a été approuvé.

Début de séance à 20h30

1°) MODIFICATION FACTURATION DU VOLUME D'EAU USEES A M BILLAT JACQUES EXPLOITANT AGRICOLE

M. le Maire explique au Conseil Municipal la demande de M. BILLAT Jacques Exploitant agricole domicilié « le Chatelard » sur la commune, qui sollicite le conseil pour modifier le volume d'eaux usées à la baisse pour 100M3 au lieu de 150 M3 auparavant (stipulé dans la délibération du 29 mars 2002).

En effet il y a moins de personnes à charges.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour modifier le contrat eaux usées de Mr BILLAT Jacques Exploitant agricole domicilié « le Chatelard » sur la commune. Le volume actuel de 150 m3 passerait à 100 m3 compte tenu du changement de la cellule familiale de 5 à 3 personnes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal :

- Accepte de baisser le volume d'eaux usées à 100 M 3.

- Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré à l'unanimité.

2°) DETERMINATION DES CRITERES RELATIFS A L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE LA COLLECTIVITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 76

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, Compte tenu du caractère obligatoire de l'entretien professionnel pour les fonctionnaires de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la nécessité de mettre en place des critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents évalués. Au regard de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité assumée, Monsieur Le Maire propose d'adopter les critères suivants :

Catégorie C :

- Connaissances professionnelles et techniques
- Exécution, initiative, rapidité, finition
- Qualités relationnelles (travail en commun, relation avec le public)
- Ponctualité et assiduité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuvent les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents évalués

- Autorise Monsieur le Maire à soumettre lesdits critères au Comité Technique compétent.

3°) CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel que l'atteste le dernier recensement

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création à compter du 01/01/2016 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, à temps complet, pour conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints Administratif ;
- **LES EFFECTIFS DU PERSONNEL SONT FIXEES COMME SUIV**

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF POURVU
<u>Cadre emploi adjoint Administratif :</u>		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35h00	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	17H30	1

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF POUR VU
Cadre emploi des adjoints techniques :		
Adjoint technique 1 ^{er} classe	17h30	1
Adjoint technique 2eme classe	12H45	1

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF POUR VU
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	5H85	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2H	1

- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;
 - **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.
- Délibéré à l'unanimité

4°) ATTRIBUTION DES LOGEMENTS AU PRESBYTERE

Monsieur le Maire annonce qu'il y a 2 candidatures, pour le logement 2 pièces : Mme MORAIS Angélique, Mme Cindy BERTHE. Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le logement à Mme Cindy BERTHE.

Pour le logement 3 pièces, il y a eu 1 candidature : Mme Hanini FATIMA, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas retenir la candidature et de proposer l'appartement à Mme MORAIS Angélique. M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD est chargé de les prévenir.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil du Courrier de M. METAYER locataire au dessus de la Mairie, qui demande si des travaux d'isolation du sol peuvent être faits, et informe qu'il est à la recherche d'un autre appartement plus grand.

5°) PERMANENCE ELECTION REGIONALE DU 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Président: M. MAZIERE Christian

Le 6/12/2015 :

- 8 H – 11H30 - M. MAZIERE Christian
 - M. MAZIERE Laurent
 - M. MOIRAND Bernard
- 11h30 – 14 H30 - M. DENEPOUX Thierry
 - M. BERSAC Claude
 - Mme NEE Sylviane
- 14 H 30- 18 H - M. CHATEAUREYNAUD Jean Pierre
 - M. ROBERT Henri
 - Mme REJASSE Céline

Le 13/12/2015 :

- 8 H – 11H30 - M. MAZIERE Christian
 - M. MAZIERE Laurent
 - M. CHATEAUREYNAUD Jean Pierre
- 11h30 – 14 H30 - M. DENEPOUX Thierry
 - M. BERSAC Claude
 - Mme NEE Sylviane
- 14 H 30- 18 H - M. ROBERT Henri
 - Mme REJASSE Céline
 - M. MOIRAND Bernard

6°) DEMANDE DU COMITE DES FETES DE LA LOCATION D'UNE NACELLE POUR L'INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOËL

M. Jean Pierre CHATEUREYNAUD Présente un devis de l'entreprise BLS24 à Eyzerac pour un montant de 171.60 € pour la 1/2 journée. Le Conseil est d'accord pour la ½ journée le Comité des Fêtes fera le démontage avec une échelle. Les enfants de l'école de la Chapelle Faucher apporteront des décorations supplémentaires.

Doit être vérifié l'habilitation de la personne qui utilisera la nacelle.

7°) DISCUSSIONS SUR LES TRAVAUX A PREVOIR EN 2016 SUR : LE HALL D'ENTREE DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE ET LES LOGEMENTS DU PRESBYTERE LA REMISE EN ETAT DE LA CUISINE DANS LA SALLE POLYVALENTE

M. Jean Pierre CHATEUREYNAUD expose les différents travaux à prévoir pour 2016. Pour les logements au dessus du Presbytère il faut prévoir le changement des fenêtres et mettre des volets battants, et refaire le plafond du logement 2 pièces. Pour les logements au dessus de la Mairie il faut prévoir la rénovation des parties communes.

Pour la cuisine de la salle polyvalente, le Conseil demande de refaire actualiser les devis déjà faits et de lancer d'autres devis.

8°) PROGRAMME D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES

Une réunion est organisée par L'union des Maires de la Dordogne le 4/11 à Marsac sur l'Isle. M. Bernard MOIRAND y assistera.

9°) RAPPORT DES REUNIONS

Sur l'avenir du RPI La Chapelle Faucher, Saint Pierre de Côte Saint Front d'Alemps, Eyvirat et Lempzours et de l'école de la Chapelle Faucher, le Conseil Municipal de Saint Front d'Alemps n'a pas statué sur le fait d'entreprendre des travaux ou non pour leur école.

La commune de Champagnac de Bélair demande d'étudier un rapprochement d'une commune nouvelle avec Villars et La Chapelle Faucher pour ne faire qu'une seule école à Champagnac de Belair.

Une prochaine réunion pour l'école est prévue le 25/11, 9h à Quinsac.

Mme Sylviane NEE présente le projet de la chartre de la Commune Nouvelle La Chapelle Faucher, Milhac de Nontron, Villars.
Les Conseillers sont amenés à émettre leur avis et commentaires lors du prochain Conseil Municipal. Un exemplaire sera envoyé aux Conseillers absents.

QUESTIONS DIVERSES :

SRB Dronne et Belle : Une intervention sur l'ilot du lavoir a été effectuée pour une remise en forme.

Le retrait d'un arbre du bief au Moulin de ROCHEVIDEAU a été fait.

Concession du cimetière : La constatation de l'abandon des tombes du cimetière s'est faite le 27 octobre, 85 tombes ont été recensées abandonnées.

Déroulement du 11 novembre : Préparation prévue à 10h, à combiner avec Sorges

Information : début des travaux à Saint Pierre de Côte bourg pour ralentissement de la circulation.

M. le Maire clos de débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

